

Séance extraordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 15 avril 2026, à compter de 18 h, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Nyx Pilon Mme François Beaumont
Mme Kim Bernatchez Mme Suzanne Guilbault
Mme Léane Renaud

formant quorum sous la présidence du maire Samuel Malette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-RAG-7191 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

2026-RAG-7192 **PARTICIPATION AU PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Bois-Franc, Egan-Sud, Montcerf-Lytton et Grand-Remous désirent présenter un projet de de coopération intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Bois-Franc s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la municipalité de Grand-Remous, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne la direction générale pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée.

2026-RAG-7193

ENGAGEMENT À ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHÉ DE RÉFLEXION POUVANT MENER À UN REGROUPEMENT MUNICIPAL

ATTENDU QUE Bois-Franc reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Bois-Franc, Egan-Sud, Montcerf-Lytton et Grand-Remous désirent présenter un projet de coopération intermunicipal pour la collecte des matières résiduelles dans le cadre de la subvention;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Bois-Franc, Egan-Sud, Montcerf-Lytton et Grand-Remous s'engagent à entreprendre une démarche de réflexion pouvant mener à un regroupement municipal;

ATTENDU QUE cette démarche de réflexion inclut des responsabilités et obligations de la part des organismes municipaux participants.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Bois-Franc s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles;
- Le conseil s'engage à participer à la démarche pouvant mener à un regroupement municipal;
- Le conseil désigne la directrice générale / greffière trésorière pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée.

2026-RAG-7194

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Samuel Malette, maire

Annie Pelletier, directrice générale